YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 2000/160
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Docteur Charcot

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux de renforcement du réseau d'eau potable qui seront effectués par la société I.F.C. 1 rue Royale 91330 YERRES pour le compte de la Lyonnaise des Eaux et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 11 septembre au vendredi 29 septembre 2000,

ARRETE

Article 1er : rue du Docteur Charcot, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h et sera, selon les besoins du chantier, régulée par des panneaux K10,
- Le stationnement sera interdit au droit des fouilles et considéré comme gênant, sauf aux véhicules affectés au chantier,
- Le cheminement des piétons sera dévié, protégé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 6 septembre 2000

Le Maire-Adjoint
Chargé des Travaux,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 2000

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91330 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr